



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Thaïlande

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme pour la Thaïlande, pour lequel le niveau annuel de planification est de 1 000 000 dollars ou moins. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant de 4 689 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 12 033 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2002-2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initial ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a**(1999, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants millions (0 à 18 ans)	20,2
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (2000) (pour 1 000 naissances vivantes)	29
Taux de mortalité infantile (TMI) (2000)	25
Insuffisance pondérale (légère et grave) (1993)	19
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes) (1996)	44
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	97/94
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) (1998)	82/79
Enfant atteignant la cinquième année de l'enseignement primaire (%) (1996)	97
Accès à l'eau potable (%) (2000)	84
Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%)	100
PNB par habitant (dollars É.-U.)	2 010
Enfants de 1 an (%) vaccinés contre :	
La tuberculose	98
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos	97
La rougeole	96
La poliomyélite	97
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos	89

^a Extraites de la publication "Progress since the World Summit for Children: A statistical Review", publiée comme supplément au rapport du Secrétaire général « Nous les enfants, examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3/3). Ces données pourraient par conséquent différer de celles contenues dans le présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. La situation des enfants et des femmes reste essentiellement identique à la description qui en a été faite dans la note de pays présentée au conseil d'administration en janvier 2001 (E/ICEF/2001/P/L.37). Toutefois, il convient de faire état de quelques analyses de données récentes ainsi que de certaines déclarations de politique sociale du nouveau Gouvernement mis en place en février 2001. Les taux nets d'inscription dans l'enseignement primaire en 1998, respectivement de 82 % pour les garçons et de 79 % pour les filles, masquent les disparités au sein du pays en termes d'accès, de redoublements, de qualité, de pertinence et de passage à l'enseignement secondaire. Les résultats précédents relatifs à l'état nutritionnel des enfants basé sur les normes thaïlandaises font aujourd'hui également l'objet d'un nouvel examen. Un revers doit être noté s'agissant de la prévalence du VIH parmi les femmes enceintes desservies par les centres de santé prénatals, ce taux ayant augmenté de 1,6 % environ en 1998 à 1,8 % en juin 2000.

2. L'impact continu de la crise économique asiatique et l'incertitude concernant la relance et la stabilité de l'économie ont des incidences sur le financement du secteur social. La nouvelle Constitution thaïlandaise garantit une plus grande décentralisation de l'administration tandis que le neuvième Plan national de développement

économique et social prévoit des allocations de ressources plus élevées à l'échelon sous-national.

3. La situation géographique de la Thaïlande ainsi que ses relations relativement ouvertes et amicales avec les pays de la sous-région du Mékong ont donné des opportunités de coopération – apprendre et travailler ensemble, tout en rendant en même temps la tâche plus complexe s'agissant des problèmes transfrontières difficiles et délicats, notamment la traite des enfants et des femmes; le travail des enfants et leur exploitation sexuelle; le commerce des substances illicites; et la vulnérabilité au VIH/sida, au paludisme et à d'autres maladies transmissibles. Cet état de fait offre des possibilités de sous-programmes régionaux et d'interventions interinstitutions du système des Nations Unies avec la participation de la Thaïlande comme pays clef.

Coopération au programme, 1999-2001

4. La durée du programme de coopération en cours (1999-2003) a été ramenée de cinq à trois ans (1999-2001) afin d'harmoniser le cycle de programmation de l'UNICEF avec le plan national de développement et les cycles de programmation des autres organismes des Nations Unies. L'approche zonale adoptée dans les régions du Nord et du Nord-Est dans la mise en oeuvre du présent programme a fourni des modèles pouvant être reproduits pour appuyer les familles marginalisées dans le district de Kham Talesor et dans la province Nakhorn Ratchasima. Une stratégie importante en matière de réduction des disparités a consisté à cibler l'assistance en faveur des familles marginalisées et à permettre à leurs enfants d'avoir accès aux services de base. Les familles marginalisées ont été identifiées et 100 familles ont bénéficié d'une aide directe, tandis qu'une aide indirecte était apportée à environ 300 familles. De même, l'initiative en faveur d'une communauté amie des enfants a été lancée pour intégrer les services de base destinés aux enfants. L'évolution du thème ami des enfants tire son origine de l'initiative des écoles amies des enfants, appuyées par l'UNICEF, écoles dont la valeur est de plus en plus reconnue depuis 1988. Leur nombre est passé de 27 en 1988 à plus de 120, avec 48 000 élèves sur une période de trois ans; en outre, il convient d'y ajouter 20 écoles dans les municipalités de Bangkok et de Chiang Mai, desservant 30 000 enfants. Les écoles privées ont également manifesté leur intérêt pour cette approche. Cette expérience et d'autres similaires sont partagées avec plusieurs pays de la région au titre du programme de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Dans un an, ce programme assez unique pourrait réunir cinq équipes de pays à la fois, avec plus de 120 participants prenant part à des visites d'études appuyées par l'UNICEF.

5. La prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi qu'un projet global de prise en charge des orphelins du sida à l'échelle du district ont constitué d'autres interventions essentielles. L'assistance de l'UNICEF a porté sur la production de vidéos et d'affiches ainsi que sur la formation en matière de conseils à prodiguer aux mères séropositives dans le cadre des soins prénatals. La formation, appuyée par l'UNICEF, d'environ 1200 personnels de santé dans les centres sanitaires et les hôpitaux provinciaux et de district dans deux régions, sera étendue aux autres régions. L'assistance directe à environ 1 700 orphelins du sida dont trois districts du Nord sera également étendue à d'autres districts et à d'autres régions. L'expérience de l'UNICEF d'appui à des projets d'organisations non gouvernemen-

tales (ONG) de moines bouddhistes pour le traitement et le soutien des personnes affectées par le VIH/sida, a également été partagée dans le cadre du programme de CTPD.

6. Le programme de formation professionnelle des jeunes, exécuté conjointement avec le Gouvernement, le secteur privé (l'industrie hôtelière) et des ONG, est devenu l'exemple d'une stratégie potentielle viable dans le domaine de la prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes filles. Cette approche qui porte actuellement sur 18 hôtels importants et un hôpital, a permis à 100 adolescentes d'acquérir des compétences psychosociales et des aptitudes professionnelles, une sensibilisation aux droits de l'enfant ainsi qu'une éducation non formelle. Ce concept a été incorporé dans 62 centres de formation professionnelle du Ministère du travail et des affaires sociales. D'autres activités en matière de protection de l'enfant ont été notamment les suivantes : a) la formation de 2000 volontaires de la protection des droits de l'enfant qui en observent leur respect au niveau des collectivités; b) un système décentralisé de protection de l'enfant piloté à Chiang Mai, en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni, en voie d'extension dans huit autres provinces; c) une formation de sensibilisation aux droits de l'enfant donnée à 1500 agents des autorités locales ainsi qu'à des groupes multidisciplinaires; d) le renforcement des capacités des fonctionnaires dans le domaine de la justice pour mineurs, notamment 385 procureurs des juges; et e) une sensibilisation au travail des enfants, mise en oeuvre avec diverses ONG dans les régions du Nord, du Nord-Est et du Sud. En outre, d'autres aspects de la protection de l'enfant, tels que la traite d'enfants, la toxicomanie et les comportements à risque, ont été lancés dans le cadre des programmes de zones en cours ainsi que dans le contexte de la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies.

7. La participation des enfants a été améliorée en créant des réseaux de jeunes sous la direction de plusieurs ONG. Une émission de radio « Les ondes pour les enfants » dirigée par des jeunes a été lancée dans la zone de Bangkok. Une enquête d'opinion a été conduite auprès des jeunes. Des forums de jeunes ont également été organisés sous les auspices du Ministère de l'éducation et du Bureau national de la jeunesse, permettant aux jeunes de rencontrer de hauts responsables tels que le Premier Ministre et des Ministres et de poser des questions sur divers problèmes, y compris sur les droits de l'enfant. Un groupe de jeunes établit actuellement un rapport indépendant qui sera soumis au Comité des droits de l'enfant au moment où le Gouvernement élabore son second rapport biennal. Dans le contexte de sa stratégie de formation des cadres, de mobilisation des adolescents et de changement des comportements, l'UNICEF a nommé une célébrité (une jeune femme, vedette de la télévision) en qualité d'« Envoyé pour les jeunes » sous la direction de l'Ambassadeur national de l'UNICEF.

8. Le plaidoyer en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant et du bien-être des enfants s'est appuyé sur l'analyse de la situation des enfants qui a fait fonds sur diverses études sociales économiques des trois dernières années. Des cartes de vulnérabilité des enfants, faisant appel à des données ventilées par province, sont en voie d'élaboration pour suivre la situation des enfants et les interventions ciblées ainsi que pour réduire les différentes formes de disparités.

Enseignements tirés de la coopération antérieure

9. Les enseignements tirés de la coopération antérieure qui ont été décrits dans la note de pays demeurent essentiellement les mêmes. L'accent placé sur la famille, tout spécialement sur ses membres les plus désavantagés (les filles et leurs mères) qui est partie intégrante du Plan national de développement économique et social du Gouvernement, complète la programmation intégrée et l'approche axée sur les cycles de vie que développe que l'UNICEF. Le personnel détaché à Chiang Mai et à Khon Kaen a contribué efficacement à l'élaboration de modèles qui peuvent être reproduits. Il s'est également révélé efficace en matière de suivi communautaire, de coordination de l'assistance, de réponses aux problèmes locaux et de sensibilisation aux droits de l'enfant. L'appui aux institutions locales a été renforcé pour assurer la viabilité des projets. De tels projets ont permis d'obtenir un important financement local (12 millions de bahts). Le concept ami des enfants a déjà été expérimenté dans des écoles de l'enseignement secondaire en zones urbaines, et le Ministère de l'éducation l'a adopté comme approche d'un enseignement axé sur l'enfant pour l'étendre plus largement. Le concept a également attiré des donateurs à la recherche de résultats visibles, la firme Procter&Gamble a fait une contribution de 5 millions de bahts (environ 125 000 dollars).

10. La capacité de la Thaïlande de dégager des fonds propres à des fins de développement social constitue un trait particulier. Même au plus fort de la crise économique, grâce à des contributions du secteur privé et des individus, l'UNICEF a été en mesure de quadrupler le montant des fonds récoltés au niveau local, s'élevant à 1,7 millions de dollars en 2000 sur une période de cinq ans. Cela laisse bien augurer des possibilités d'un autofinancement progressif des activités de l'UNICEF au cours de la prochaine décennie. Toutefois, des concurrents plus agressifs se font jour pour récolter des fonds et instaurer des partenariats avec les donateurs et les instances de développement.

Coopération recommandée au programme

Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources ordinaires						
Protection et développement de l'enfant	354	364	367	362	364	1 811
Promotion des droits de l'enfant et réduction des disparités	100	100	100	100	100	500
Analyse de la politique sociale et suivi des objectifs	390	380	380	380	380	1 910
Coopération technique entre pays en développement	54	54	50	55	52	265
Dépenses intersectorielles	39	40	41	41	42	203
Total partiel	937	938	938	938	938	4 689

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Autres ressources						
Protection et développement de l'enfant	1 800	2 000	2 200	1 700	1 233	8 933
Analyse de la politique sociale et suivi des objectifs	400	450	500	450	400	2 200
Coopération technique entre pays en développement	100	100	200	150	150	700
Dépenses intersectorielles	30	40	50	50	30	200
Total partiel	2 330	2 590	2 950	2 350	1 813	12 033
Total	3 267	3 528	3 888	3 288	2 751	16 722

Processus d'élaboration du programme de pays

11. Une approche globale a été adoptée pour l'élaboration du programme et l'harmonisation des cycles de programmation. L'examen décennal a permis de mettre à jour l'analyse de situation pour établir les priorités et élaborer le futur programme. Par le biais du support technique de l'UNICEF, l'examen décennal a adopté un processus participatif auquel ont pris parts différents départements ministériels, des ONG et des groupe de jeunes.

12. En l'absence de l'examen habituel à mi-parcours, les enseignements tirés provenaient des examens annuels successifs, d'examen thématiques spécifiques ainsi que d'analyses et d'études de politique sociale. Les partenaires ont exprimé leur accord sur le processus d'élaboration du programme de pays à la réunion d'examen annuel tenue les 23 et 24 novembre 2000. La recommandation concernant le programme de pays a bénéficié de la documentation réunie sur les meilleures pratiques, établie par le programme de CTPD, des observations et des commentaires en retour durant les visites sur le terrain ainsi que des discussions avec le « Visionary Group » composé de personnalités éminentes (présidé par l'Ambassadeur national de l'UNICEF). Quatre équipes (comprenant les Ministères de l'éducation, de l'intérieur, du travail et des affaires sociales, et de la justice, le Bureau national de la jeunesse ainsi que les principales ONG) ont eu pour tâche de réviser l'actuel plan d'opération à la lumière de la note de pays approuvée et du projet de recommandation concernant le programme de pays. Le Département de la coopération technique et économique (DCTE) a assuré la présence des liens multisectoriels et le plein engagement des partenaires, y compris les ONG et le secteur privé.

Objectifs et stratégies

13. L'objectif principal du programme de coopération de l'UNICEF est d'appuyer le Gouvernement et les autres partenaires dans la promotion et la protection des droits de tous les enfants et de toutes les femmes en Thaïlande. Dans ce contexte, le but est d'assurer que des services de base de qualité soient accessibles, disponibles et abordables pour tous, y compris les enfants les plus vulnérables et ceux qui requièrent une protection spéciale; et que les enfants jouissent d'opportunités adéqua-

tes pour leur développement et leur participation. Les objectifs spécifiques du programme sont : a) mettre en lumière les disparités et cibler des interventions en faveur des familles sous-privilegiées et marginalisées, en se concentrant sur la protection et la participation des enfants et en mettant l'accent à la fois sur l'accès et la qualité des services; b) renforcer l'attention publique sur la nécessité de confronter des problèmes cruciaux affectant les femmes et les enfants, notamment le VIH/ sida, le travail des enfants, la traite, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la toxicomanie; c) élaborer des programmes nationaux d'action en faveur des enfants aux échelons national et sous-national, en y incorporant à la fois les priorités en émergence et les objectifs des années 90 qui n'ont pas été entièrement réalisés; d) faire des plaidoyers en faveur des droits des enfants et des femmes en vue d'accroître la sensibilisation à tous les niveaux du Gouvernement et de la société civile, élargir et consolider la base d'un mouvement général en faveur des enfants, et mobiliser des ressources techniques, humaines et financières; et e) promouvoir la coopération régionale pour échanger des connaissances techniques ainsi que les expériences de programmes et forger des alliances et des partenariats avec d'autres pays.

Liens avec les priorités nationales et internationales

14. Le neuvième Plan de développement, l'examen décennal, la loi sur la réforme de l'éducation en Thaïlande de 1999, le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et le document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants intitulé « Un monde fait pour l'enfant » ont fourni le cadre de base au nouveau programme de pays. Les questions mondiales et internationales, telles que reflétées dans la Déclaration du Sommet du millénaire, abordent divers thèmes relatifs aux enfants et aux femmes. En outre, divers séminaires et conférences organisés par le système des Nations Unies, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale ont mis en lumière des problèmes tels que ceux de la mondialisation et le bien-être des enfants, les incidences sociales de la crise économique asiatique, le VIH/sida, la traite des enfants et des femmes et la toxicomanie. Tous ces aspects se retrouvent de façon appropriée dans le programme de pays.

Stratégie du programme

15. Il sera fait appel à deux stratégies et à deux sous-stratégies pour réaliser les objectifs énoncés ci-dessus. La première stratégie portera sur le plaidoyer à l'échelle nationale et sur le renforcement de la sensibilisation aux droits des enfants et des femmes en vue de consolider l'engagement politique. Elle vise à établir les structures législatives et institutionnelles nécessaires, à fournir des ressources financières et humaines adéquates, à renforcer les capacités pour le suivi et l'évaluation avec la participation de la société civile, du secteur privé et des institutions publiques. La deuxième stratégie cherchera à développer des modèles pouvant être reproduits au niveau des collectivités en faisant appel à une méthodologie participative de planification zonale au sein d'un cadre intégré. Elle portera principalement sur des questions relatives aux droits de l'enfant telles que la non discrimination; le meilleur intérêt de l'enfant; et les disparités en matière d'accès et de qualité des services en rai-

son de la pauvreté, de la déprivation, de l'appartenance à un groupe ethnique, du sexe et d'autres facteurs d'exclusion.

16. Deux stratégies complémentaires renforceront et appuieront les deux stratégies principales. La première stratégie d'appoint appuiera la recherche, leur recueil des données, l'analyse des politiques et l'évaluation, le suivi permanent de la situation des enfants ainsi que des changements sociaux, économiques et politiques influant sur cette situation. Ceci permettra d'élaborer des plaidoyers plus précis, s'appuyant sur des faits probants tout en facilitant la programmation. La seconde portera sur l'élaboration d'une programmation axée sur l'action et de plans nationaux d'action ainsi que sur le suivi à l'échelon sous-national. La structure du nouveau programme de pays continuera d'appuyer les quatre composantes du programme actuellement en voie d'exécution tout en y incorporant les enseignements tirés et les questions en émergence.

17. **Protection et développement du jeune enfant.** Ce programme se compose de quatre projets : développement intégré de la famille; prévention et traitement du VIH/sida; éducation; et protection de l'enfant. Il porte essentiellement sur les familles marginalisées, les enfants et les adolescents vivant dans des zones reculées et mal desservies. Compte tenu des ressources limitées, la mise en oeuvre se fera dans des districts soigneusement choisis de 18 provinces (sept au nord, huit au nord-est et trois au sud) ainsi que dans quatre zones urbaines surpeuplées, à savoir Bangkok, Chiang Mai, Pattaya et Phuket. Certaines activités, comme la prévention de la transmission du VIH/ sida de la mère à l'enfant et les systèmes de protection de l'enfant, pourraient s'étendre au-delà de ces provinces pour répondre à des besoins spécifiques. Les objectifs du programme sont les suivants : a) prévenir les mauvais traitements et l'exploitation des femmes et des enfants appartenant à des groupes marginalisés; b) venir au secours des enfants dans des zones à haut risque de mauvais traitements, par exemple l'exploitation sexuelle où les travaux dangereux et augmenter leur degré de protection; c) renforcer les capacités en matière de planification des institutions aux niveaux du district, du sous-district et des collectivités pour intégrer la protection et le développement du jeune enfant dans leurs plans; d) promouvoir et faire élaborer des solutions communautaires pour que les enfants vivant avec le VIH/sida autrement affectés par le VIH/sida (par exemple, les orphelins du sida) reçoivent une assistance appropriée, ainsi que pour réduire efficacement la transmission du VIH de la mère à l'enfant; e) développer les compétences utilisées dans la vie quotidienne chez les enfants et les jeunes afin de prévenir les comportements à haut risque et renforcer leurs capacités et leurs possibilités de participer activement à la prise de décisions pertinentes au niveau de la famille, de l'école et de la collectivité; et f) lever les obstacles à l'accès à une éducation de base de qualité et à d'autres services sociaux confrontant les enfants des groupes vulnérables ou sous-privilegiés, en prêtant particulièrement attention aux comportements discriminatoires à l'égard des filles.

18. Le projet de développement intégré de la famille portera sur les capacités des familles et des collectivités à développer des communautés amies des enfants. Mis en oeuvre par le Département du développement communautaire et par le Département de l'administration locale avec l'aide d'ONG, il adaptera le réseau des centres communautaires pour les transformer en centres d'habilitation communautaire en formant des agents locaux du développement et des volontaires et en faisant appel à l'approche de la « banque des cerveaux ». Ces centres prodigueront une formation continue aux parents en matière de soins et de développement de l'enfant; des

conseils aux familles sur la toxicomanie de l'enfant; un appui aux moyens d'existence des familles marginalisées pour permettre à leurs enfants de poursuivre leur scolarité, et des conseils sur les questions ayant trait à l'adolescence, notamment le VIH/sida et d'autres aspects du développement des adolescents. La planification participative, la mise en oeuvre et l'appui à la gestion, y compris les « volontaires du développement » ou les « volontaires des droits de l'enfant » établiront un lien entre ces diverses activités et les structures du gouvernement local aux niveaux du district et du sous-district. Ces activités passeront à grande échelle en tirant parti des opportunités offertes par l'investissement important (un fonds de roulement pour le développement d'un million de bahts) proposé par le Gouvernement aux fins du développement dans chacun des villages.

19. Le projet de prévention et de traitement du VIH/sida visera essentiellement à : a) augmenter la participation des enfants et des jeunes (à l'école et hors de l'école) afin que grâce à une sensibilisation accrue et à des choix éclairés ils soient en mesure d'éviter les risques et l'exploitation; b) renforcer les liens entre les collectivités et des institutions choisies, telles que les écoles et les centres de santé tout en appuyant le dépistage volontaire et les conseils; et c) donner aux communautés des moyens d'agir ainsi que promouvoir les tests de séropositivité en vue de modifier les comportements sexuels et contribuer à la prévention de la transmission du VIH. Les groupes et zones à haut risque seront ciblés. Une conception globale du développement de l'adolescent sera promue dans les écoles et hors des écoles ainsi que dans les familles et dans les collectivités. Par le biais d'une collaboration avec le Ministère de la santé, les femmes enceintes séropositives recevront des informations lors de leurs visites aux centres de santé pour les soins prénatals en vue d'augmenter leur participation à la thérapie antirétrovirale afin de diminuer la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Le dépistage volontaire, les conseils et le suivi seront améliorés dans les centres de santé le soins prénatals. Les capacités et les ressources des collectivités pour prendre soin des orphelins du sida dans les zones à forte prévalence seront renforcées en fournissant une assistance directe aux enfants ainsi qu'un appui à la formation professionnelle et aux activités génératrices de revenus. Les principaux partenaires seront les institutions locales, les ONG, les organisations communautaires, le Ministère de l'éducation et le Ministère du travail des affaires sociales.

20. L'objectif du projet éducation est d'augmenter l'accès à l'enseignement et d'améliorer sa qualité à tous les niveaux en faisant fond sur les expériences acquises par les écoles amies des enfants. Les liens entre l'école et les collectivités seront consolidés grâce à une participation accrue des parents/prestateurs de soins, des membres de la collectivité, des élèves et des enseignants dans la préparation des programmes scolaires, leur application et leur évaluation. Les enseignants et les parents/prestateurs de soins participeront également au contrôle ordinaire de l'apprentissage des enfants, de leur assiduité scolaire et de leurs défaillances. Les enseignants recevront une formation pour identifier les premiers signes de mauvais traitements infligés aux enfants. Des équipes de formateurs seront constituées pour les sensibiliser à la protection et aux droits des enfants. Une assistance sera accordée pour adapter localement le programme d'enseignement à la vie active et à la formation des enseignants pour y intégrer les questions relatives aux droits de l'enfant, de même que pour la formation des enseignants en matière de pédagogie participative axée sur les expériences vécues. Les systèmes d'information ainsi que l'analyse et l'exploitation des données seront améliorés en vue de mieux fonder la prise de décision à tous les échelons.

21. Le projet de protection de l'enfant placera l'accent sur l'identification précoce des signes de maltraitance et d'exploitation des enfants, sur leur rescousse et leur réadaptation au moyen d'interventions appropriées. Les capacités des ONG et des fonctionnaires concernés pour traiter ces cas de la manière qui convient seront renforcées. La formation et les conseils psychosociaux, la réadaptation et certains domaines de la formation professionnelle bénéficieront également d'un appui. Des liens seront établis avec le secteur privé pour créer, en consultation avec les instances gouvernementales compétentes, des possibilités alternatives d'emploi pour le soutien à plus long terme. Le renforcement des capacités nationales portera également sur l'application des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant dans la réforme administrative et législative inscrite dans la nouvelle Constitution, en offrant une assistance technique pour la révision des lois, des réglementations et du système de la justice pour mineurs. Le projet contribuera également à l'élaboration de systèmes efficaces de protection de l'enfant, notamment de systèmes de médiation; de systèmes de déclaration des mauvais traitements infligés aux enfants et de leur protection ultérieure; de matériels didactiques et à la formation des responsables de l'application des lois pour le traitement des cas d'exploitation des enfants; à la recherche sur l'amélioration des mécanismes de protection de l'enfant; à la création et à la promotion de réseaux pour le partage de données d'expérience. Les principaux partenaires seront le Ministère du travail des affaires sociales, le Ministère de la justice, les organisations de la société civile, le secteur privé, les groupes de jeunes et les organisations communautaires.

22. Le programme de promotion des droits de l'enfant et de réduction des disparités visera à promouvoir l'analyse et le plaidoyer à l'échelle nationale tout en assurant un appui intersectoriel à la communication du programme à différents niveaux. Le programme poursuit les objectifs suivants : a) accroître la sensibilisation et la compréhension des droits de l'enfant au sein du grand public, du Gouvernement et des ONG, en mettant l'accent sur la réduction des disparités; b) promouvoir la participation de la société civile et son identification aux actions menées en faveur des enfants, y compris la collecte de fonds; c) élaborer et mettre en oeuvre des approches communautaires participatives visant à orienter des choix de comportements; d) accroître la sensibilisation des familles, des collectivités et de la société civile à propos de la Convention et de son application; et e) faciliter la participation des enfants, des jeunes et des femmes dans l'ensemble de ces activités. Le volet plaidoyer de ce programme s'appuiera sur l'analyse des politiques, sur les résultats du suivi et des évaluations pour sensibiliser davantage aux problèmes en émergence et aux violations des droits de l'enfant tout en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes. Les activités comprendront l'organisation de séminaires et de réunions, l'appui de réseaux, des études de politique générale ainsi que le placement d'articles sur des sujets déterminés. Le travail en réseaux et l'instauration d'alliances aideront notamment à l'élargissement de la base favorable aux enfants et à la multiplication des possibilités de collecte de fonds. L'élaboration d'un cadre normatif pour aborder les questions relatives aux enfants et aux femmes permettra de promouvoir une participation constructive des médias aux problèmes des enfants tout en leur offrant une orientation générale. Un appui sera donné à la radio, à la télévision et à la presse écrite en faveur d'une couverture plus large et de qualité sur les droits de l'enfant. La participation des enfants et des jeunes sera facilitée au moyen le forum de jeunes et d'initiatives de formation de cadres ainsi qu'en encourageant les parents et les responsables à débattre des problèmes de l'adolescence.

Analyse de la politique sociale et suivi des objectifs

23. Ce programme présente deux volets : a) l'analyse de la politique sociale; et b) la planification, le suivi et l'évaluation. L'analyse de la politique sociale aidera à fonder l'action le plaidoyer et l'élaboration des politiques. Ses principaux objectifs sont les suivants : a) analyser le contexte macro-économique et son impact sur le développement social, sur les questions en émergence et les préoccupations en matière de politique sociale ainsi que ses incidences sur les enfants; b) proposer et promouvoir des solutions appropriées à ces questions et problèmes, notamment les politiques d'affectation des ressources gouvernementales et les effets des politiques sociales sur les droits de l'enfant; c) faciliter et appuyer les mécanismes favorisant le dialogue sur les politiques et leur réforme tout en encourageant des plans d'action; et d) identifier les carences en matière de données pour analyser la situation des enfants et des femmes aux niveaux national et sous-national en accordant une attention particulière aux groupes les plus sous-privilégiés. Le programme appuiera l'établissement de la documentation et la diffusion de la recherche sur les politiques dans des domaines tels que la santé, la nutrition, les filets de sécurité sociale, le capital social, le développement et la protection du jeune enfant.

24. Les principaux objectifs du volet planification, suivi et évaluation sont les suivants : a) élaborer de nouveaux programmes nationaux d'action à l'échelle nationale, provinciale et de sous-district (trois provinces au nord, trois au nord-est, une au sud et une à Bangkok) et appuyer leur mise en oeuvre; b) examiner et renforcer les systèmes de suivi en perfectionnant les indicateurs et en élaborant des instruments et des systèmes conviviaux pour l'échelon communautaire et de sous-district; c) renforcer les capacités à l'échelle nationale, provinciale, de district et de sous-district pour le suivi de la situation des femmes et des enfants en recueillant et en analysant des données ventilées (en recourant à ChildInfo et à d'autres formats) et faire rapport sur l'application de la Convention; et d) entreprendre des examens thématiques et périodiques ainsi que des évaluations du programme de pays.

25. **CTPD.** Ce programme sera élargi de manière à : a) partager les données d'expérience de la Thaïlande en matière de développement social et de promotion des droits de l'enfant avec d'autres pays en développement; b) faciliter la collaboration entre les experts/institutions thaïlandais et leurs homologues régionaux et au-delà de la région; c) instaurer des réseaux et relier entre elles les bases de données afin d'élargir l'accès à l'information, au savoir-faire technique et aux meilleures pratiques; et d) encourager la recherche opérationnelle sur les questions sous-régionales ayant trait aux enfants et aux femmes. Un appui accru sera consenti pour rassembler les données de l'expérience et traduire les informations nécessaires dans les langues concernées en vue de faciliter les visites d'étude dans des zones déterminées. Des efforts seront également entrepris pour mettre en lumière les questions transfrontières et inter pays relatives à la situation et aux droits des enfants et des femmes dans la région et en débattre.

Suivi et évaluation

26. Un plan intégré de suivi et d'évaluation sera élaboré et mis en oeuvre dans le cadre du programme de pays en vue de formuler de nouvelles initiatives d'une programmation s'appuyant sur des faits probants. Une vérification des comptes du pro-

gramme sera menée au cours de sa troisième année, avant l'examen à mi-parcours. Chaque volet du programme fait l'objet d'un suivi, et les informations recueillies seront analysées lors de l'examen annuel du programme et lors des réunions de planification tenues avec les partenaires du programme. L'examen annuel du programme et de sa gestion (fin novembre chaque année) analysera les réalisations et déterminera les actions spécifiques à prendre en en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité du programme tout en examinant ses réalisations au regard des indicateurs de gestion, notamment la soumission en temps voulu de rapports de qualité destinés aux bailleurs de fonds. L'examen à mi-parcours qui se tiendra vers le milieu de l'année 2004 examinera les expériences et identifiera les principaux enseignements à dégager pour prendre des mesures correctives, élargir les options de politique générale et réaffecter des ressources, le cas échéant. Quelques évaluations de projets clefs et de thèmes intersectoriels sont prévues avant l'examen à mi-parcours, tandis que d'autres seront menées avant l'examen final du cycle de programmation prévu vers la moitié de 2006.

Collaboration avec les autres partenaires

27. Les principaux partenaires du Gouvernement seront le cabinet du Premier Ministre; le DCTE, le Bureau national de la jeunesse, le Conseil national de développement économique et social; l'Office national de statistique; le Bureau du procureur général; et les Ministères de l'intérieur, de l'éducation, de la santé, de la justice, du travail et des affaires sociales. Les autres partenaires institutionnels seront notamment les universités, les instituts de recherche et de développement, les agences de presse et les organisations professionnelles. Des partenariats similaires seront établis à l'échelon de la province du district avec le Gouvernement, les ONG. et les organisations communautaires pour les projets de zones.

28. Les partenariats avec les pays donateurs, les agences et les institutions financières internationales et régionales (la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement), le secteur privé, les ONG ainsi que les groupes et organisations communautaires seront élargis. La collaboration au sein du système des Nations Unies pour consolider la complémentarité revêt une importance particulière compte tenu de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies. À l'heure actuelle, l'UNICEF coopère avec l'Organisation internationale du travail et la Banque mondiale sur la prévention du travail des enfants employés à des tâches dangereuses, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de l'éducation de base; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'atténuation de la pauvreté; sur le VIH/sida avec l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sur la toxicomanie; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'environnement et les enfants; avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur les systèmes de décentralisation et le renforcement des capacités communautaires; et avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur les problèmes de l'adolescence ainsi que sur l'analyse des politiques économiques et sociales.

29. La mobilisation sociale pour promouvoir les droits de l'enfant et récolter des fonds sera poursuivie dans le cadre du Mouvement mondial en faveur des enfants.

On favorisera la participation active de l'Ambassadeur national de l'UNICEF, des Envoyés pour la jeunesse et d'autres personnalités éminentes dans divers domaines (du monde académique, des sports, des arts, de la musique et de la culture) qui ont la possibilité de promouvoir des réseaux, des partenariats et la collecte locale de fonds. La stratégie de mobilisation des ressources s'efforcera également de redynamiser les donateurs extérieurs.

Gestion du programme

30. L'exécution du programme de pays sera coordonnée par le DCTE sous l'égide du cabinet du Premier Ministre. Un comité permanent composé de représentants des Ministères de la santé publique, de l'éducation et de l'intérieur, du Bureau national de la jeunesse, du Conseil national de développement économique et social, de l'Office national de statistique, d'ONG importantes et d'institutions académiques, assistera le DCTE. A l'échelon provincial, des comités analogues seront créés pour améliorer la coordination et la mobilisation des ressources au niveau local ainsi que pour éliminer les obstacles locaux à la mise en oeuvre du programme. Les donateurs et les organismes concernés des Nations Unies seront également invités à y participer.

31. Le bureau de pays de l'UNICEF en Thaïlande facilitera l'appui fourni sous la supervision de l'équipe de directions par pays dirigée par le représentant de l'UNICEF. La collecte locale des fonds sera supervisée par un Comité consultatif composé de représentants du Gouvernement et d'ONG, présidé par l'Ambassadeur national de l'UNICEF.

Liste des acronymes

DCTE	Département de la coopération économique et technique
CTPV	Coopération technique entre pays en développement
ONG	Organisation non gouvernementale
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TMI	Taux de mortalité infantile
TTM5	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Tableau

Postes et dépenses de personnel dans le budget programme

Pays : Thaïlande

Programme : 2002-2006

Secteurs/Domains du programme et source de financement	Budget-programme (En milliers de dollars É.-U.)		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b (en milliers de dollars des É.-U.)								
	RO	AR	Total	D/2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total		
										AI	AN	SG		AI	Locaux			
Ressources ordinaires :																		
Protection et développement de l'enfant	1 811 000		1 811 000	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	0	924 403	924 403		
Promotion des droits et réduction des disparités	500 000		500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	177 502	177 502		
Analyse de la politique sociale et suivi des objectifs CTPV	1 910 000		1 910 000	0	0	0	1	0	1	0	3	3	7	496 002	1 445 233	1 941 235		
Coûts intersectoriels	265 000		265 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	203 000		203 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	177 502	177 502		
Total, ressources ordinaires	4 689 000		4 689 000	0	0	0	1	0	1	0	5	7	13	496 002	2 724 640	3 220 642		
Autres ressources :																		
Protection et développement de l'enfant		8 933 000	8 933 000	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	673 080	32 513	705 593		
Promotion des droits et réduction des disparités		2 200 000	2 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Analyse de la politique sociale et suivi des objectifs		700 000	700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Secteurs/Domains du programme et source de financement	Budget-programme (En milliers de dollars É.-U.)		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b (en milliers de dollars des É.-U.)						
	RO	AR	Total	D/2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total
CTPV		200 000	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Autres ressources		12 033 000	12 033 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	673 080	32 513	705 593
Total RO+AR	4 689 000	12 033 000	16 722 000	0	0	0	1	1	0	2	5	7	14	1 169 082	2 757 153	3 926 235
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement		949 600													
	Dotation en effectifs			0	0	1	1	0	0	2	1	4	7	1 435 094	1 263 476	2 698 570
Total général (RO+AR+BA)				0	0	1	2	1	0	4	6	11	21	2 604 176	4 020 629	6 624 805
Nombre de postes et dépenses de personnel :																
	- Cycle actuel de programmation															
	- À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)															

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.

RO = Ressources ordinaires

AR = Autres ressources

AI = Administrateur recruté sur le plan international

AN = Administrateur recruté sur le plan national

SG = Services généraux

BA = Budget d'appui.

